

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU MORBIHAN

Séance du jeudi 06 novembre 2025

COMMUNE DE
LES FOUGERETS

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 06 novembre à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS Yannick.

Date de convocation du Conseil Municipal le 29 octobre 2025.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Absentes excusées : Marie-Pierre CLAINCHARD, Florent VILLET

Pouvoirs : Marie-Pierre CLAINCHARD donne pouvoir à Béatrice BAGOT, Florent VILLET donne pouvoir à Gaëtan JAMET

Secrétaire de séance : Véronique LHOMME

2025-11-06-02 Renouvellement ligne de trésorerie Crédit Agricole

Considérant qu'il est nécessaire pour la commune de disposer d'une ligne de trésorerie notamment dans l'attente du versement des subventions ;

M. le Maire invite l'assemblée à examiner la proposition faite par le Crédit Agricole du Morbihan :

- Proposition du Crédit Agricole du Morbihan - Montant plafond : 300 000 €
 - Durée : 1 an
 - Taux : Euribor 3 mois moyenné + 1,35 % (base de calcul exact/365 jours)
 - Index septembre 2025 : 2.027 % soit un taux variable de 3.38 (taux flooré le jour de l'édition du contrat)
 - Commission d'engagement : néant
 - Frais de mise en place : 0,25 %
 - Commission de non-utilisation : néant
 - Les intérêts sont payables trimestriellement par débit d'office
 - Le montant minimum des tirages et des remboursements est de 5 000 €
 - La mise à disposition des fonds se fait à la demande de l'emprunteur par crédit d'office
 - Possibilité de consolider en moyen ou long terme au moment choisi par la commune et par tranches.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ↳ Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole du Morbihan pour un montant plafond de 300 000 € et aux conditions évoquées ci-dessus ;
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat ;
- ↳ Charge M. le Maire des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré à Les Fougerêts, les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Yannick CHESNAIS

La secrétaire de séance,
Véronique LHOMME

